

Circulation et stationnement de nouveaux aménagements !

Comme vous le savez, notre commune est traversée par plusieurs routes départementales (RD 449 Grande Rue; RD 99 - le long du gymnase; RD 17 rue de la Mairie, rue Haute et rue de Lardy et RD 56 - route de Boinveau). Ces routes dont nous n'avons pas la compétence sont à l'origine de nombreux problèmes de sécurité et de stationnement. Dès notre élection en 2020, nous avons donc mis en place une commission participative, eu recours à un cabinet spécialisé afin d'élaborer un plan global de circulation et de stationnement, rencontré le département afin de valider (ou pas) ces aménagements, et organisé des réunions publiques avec la population.

Voici les aménagements que nous allons mettre en place :

L'ensemble de la commune basculera en zone 30 km/h, (à l'exception de la départementale qui relie Bouray à Boinveau) : la proposition du cabinet était de mettre certaines rues en zone de rencontre à 20 km/h (comme c'est actuellement le cas rue du Gué) mais cela nécessite de lourds aménagements (suppression des trottoirs); cette solution pourra être mise en place ultérieurement dans un futur plan pluriannuel d'investissement.

Comme le prévoit le code de la route, la zone 30 implique que les sens interdits sont autorisés aux vélos.



Mise en place d'un sens unique rue de la mairie

Cette mise en place se fera début avril, au début des travaux de gros œuvre sur le chantier de l'écoquartier (face à l'église).

Des places de stationnement vont devoir être provisoirement supprimées, d'autres créées (face à la mairie). Les commerçants nous ont fait part de leur souhait d'ajouter de nouvelles places en zone bleue place de l'Église (nous étudions, pour l'instant, cette demande). A l'issue des travaux de l'écoquartier (2^{ème} semestre 2025), un bilan sera fait et plusieurs scénarios ont déjà été évoqués lors des réunions publiques (sens unique maintenu avec chicane rue de la mairie, retour du double sens entre la Mairie et la Grande rue,...).

Le sens choisi, en accord avec les commerçants, est le sens permettant de se rendre le plus facilement aux commerces.

Le cabinet d'étude a proposé plusieurs autres sens uniques dans la commune, que nous ne retenons pas pour l'instant.

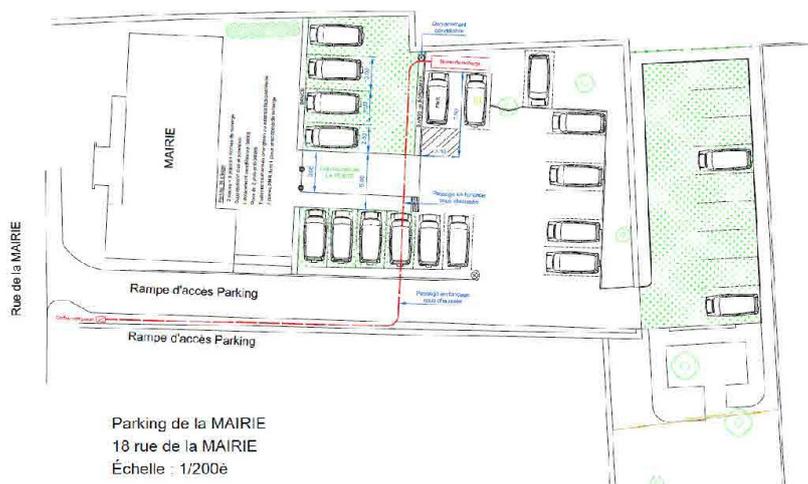


Agrandissement du parking de la mairie

Afin de répondre aux obligations de proposer aux habitants des bornes de recharge électrique publiques, un réaménagement du parking de la mairie va permettre de créer 8 nouvelles places dont deux équipées avec bornes de recharge. Le réaménagement de ce parking se fera en fonction de l'avancement du chantier de l'écoquartier.

Mise en place de nouveaux aménagements rue haute

Des aménagements pour ralentir la circulation sont prévus entre la place de l'église et la médiathèque (ils devront être validés par les riverains).



Rétrécissement de chaussée (écluse)

A l'entrée du village, rue de Boinveau, sera aménagée une écluse expérimentale. Toujours dans le but de ralentir la circulation, le département serait également favorable à une mise en place expérimentale rue de la Croix de Fer au lieu des places de stationnements. Tous les autres projets d'écluse ont été refusés par le Département.

Ralentisseur au croisement rue de Frémigny / rue de la Pingaudière

Le Département est d'accord pour mettre en place un nouveau ralentisseur mais souhaite se décharger de son entretien qui deviendra à la charge de la commune. Le feu sera donc maintenu sans nouvel aménagement.

Sécurisation de l'accès piétons de la crèche et du Centre de loisirs

De trop nombreux automobilistes confondent trottoirs avec parking. Ils se garent soit sur les trottoirs, soit, pire encore, sur le passage piétons aux abords de la crèche et du centre de loisirs. Nous avons aménagé des barrières et des poteaux sur le trottoir et le passage piétons afin de les sécuriser.

Sécurisation de la sente du Petit Mesnil (rue de la Croix de Fer/ rue du Gué)

Un projet de pose de panneaux clignotants et potelets est proposé afin de sécuriser la traversée de la rue de la Croix de Fer très passante par les usagers. Une phase de test est indispensable avant tout aménagement définitif.

Sécurisation de l'accès piétons et création de nouveaux stationnements rue de Bretagne (devant l'école maternelle)

Afin de sécuriser l'accès piétons de l'école maternelle, les emplacements de stationnement vont être matérialisés rue de Bretagne, un nouveau parking créé face aux deux existants et une place pour Personne à Mobilité Réduite créée au plus près de l'école.

Interdiction de stationner sur les trottoirs

Pour rappel, les trottoirs sont faits pour les piétons...Le stationnement sur trottoirs est strictement interdit (sauf places de stationnements matérialisées Grande rue et rue des Champs) et verbalisable (amende de 135 €). L'intervention de la police intercommunale sera plus régulière, y compris les week-ends, pour faire respecter cette interdiction.

Mise en place de deux nouveaux radars pédagogiques mobiles

Deux nouveaux radars pédagogiques et mobiles (fonctionnant à l'énergie solaire) vont être déployés sur la commune. Ils pourront être déplacés facilement par les agents communaux et permettront également d'enregistrer le nombre de passages et la vitesse des véhicules.

Aménagement rue Damalouise à proximité du lavoir

Suite à la réunion publique de quartier au mois de décembre, un aménagement a été mis en place afin d'empêcher le regroupement de véhicules extérieurs à la commune, à proximité du lavoir.

Poubelles sur le trottoir

Rappel : les poubelles doivent être positionnées de façon à laisser le passage sur le trottoir et être rentrées dès la collecte terminée. Le non-respect de cette règle expose à verbalisation.

Nous sommes encore en attente d'un retour du département concernant :

- l'aménagement d'un cheminement piétons entre le Petit-Mesnil et Janville-sur-Juine
- la mise en place d'un chaudiou (voies vélo sur la chaussée) entre le Petit Mesnil et Janville mais également sur la RD 56 (entre Bouray et Boinveau) et Grande Rue au niveau du rond-point d'Ilteville avec un passage piétons permettant de traverser la RD 99 pour accéder aux chemins dans les champs.

L'ensemble de ces aménagements seront progressivement mis en œuvre à la mesure de notre capacité financière et des subventions que nous pourrions obtenir.

Nous reviendrons régulièrement dans le Bouray Infos sur les avancées de ce déploiement.



Stéphane GALINÉ

Maire de Bouray-sur-Juine